

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Beauthel-Saints légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M.JACOTIN.

Etaient présents :

M.JACOTIN Bernard	Mme DUTERTRE Josette	Mme LE FRESNE Frédérique
Mme MAURY Agathe	Mme CHAMOUARD Christiane	Mme SALMON Claire
M. HUBERT Joël	M.THIBAUT Pascal	Mme MARQUES Laëtitia
M.PERRIN Jean-François	Mme FARRIOL GARCIA Christine	Mme FERREIRA OLIVEIRA Laure
M.MOULY Fabrice	Mme THOMAS Irène	M.SERVETTAZ Hervé
M.LE CHEVOIR Pierre	M.TEILLARD Stéphane	

Absents excusés:

Mme PAILLARD Virginie	M.DOUX Thierry	Mme VAN HOUTTE Sandrine
M.CHAPPUIS Jacques	M.DOLEAC Norbert	

Absent :

M.FAHY Bertrand

Mme PAILLARD Virginie	donne pouvoir à	M. HUBERT Joël
M.CHAPPUIS Jacques	donne pouvoir à	M.MOULY Fabrice
M.DOUX Thierry	donne pouvoir à	M.JACOTIN Bernard
M.DOLEAC Norbert	donne pouvoir à	Mme MAURY Agathe
Mme VAN HOUTTE Sandrine	donne pouvoir à	M.TEILLARD Stéphane

Secrétaire de séance : Mme FARRIOL GARCIA Christine

Ajout à l'ordre du jour :

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le maire demande aux conseillers de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Adhésion au dispositif de participation citoyenne avec la police
- Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie - rapport d'activité 2020
- Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie - modification des statuts

Le conseil municipal donne son accord pour traiter de ces points lors de la séance.

### ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 12 JUILLET 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2021.

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021 -D2021/048

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** d'attribuer les subventions suivantes pour 2021:

Anciens combattants	560,00 €
Arc-en-Ciel	600,00 €
Espérance de Tir	250,00 €
école de Beauthel	451,00 €
école de Saints	753,50 €
familles rurales	3 400,00 €
mini-club	4 200,00 €

Centre 77	900,00 €
entraide déplacement	250,00 €
Jeunes sapeurs pompiers	100,00 €
restaurants du cœur	250,00 €
divers	300,00 €
<b>Total</b>	<b>12 014,50 €</b>

#### BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE - D2021/049

Il est demandé au conseil municipal d'opérer une décision modificative du budget, étant entendu que l'équilibre global du budget reste inchangé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VALIDE** les virements crédits proposés, étant entendu que l'équilibre du budget reste inchangé.

#### LOCATION DES SALLES COMMUNALES MODALITES DE REMBOURSEMENT EN CAS DE SITUATION SPECIFIQUE - D2021/050

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Autorise** le remboursement des acomptes perçus pour les locations de salle lorsque l'annulation intervient en raison de circonstances extérieures (contraintes sanitaires, fermeture administrative etc....).

**Charge** le maire de procéder à ces remboursements.

#### BULLETIN MUNICIPAL - TARIF DES INSERTIONS - D2021/051

Comme chaque année, le bulletin municipal sera en grande partie financé par les encarts publicitaires vendus aux entreprises locales et extérieures à la commune.

Il est proposé de reconduire les tarifs de l'édition 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Vote** les tarifs des insertions au bulletin municipal 2022 identique aux tarifs 2021.

#### COLIS DES AINES 2021 - D2021/052

Il est également prévu des colis spécifiques pour les couples.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Accepte** la formule du colis 2021 : produits locaux et champagne,

**Accepte** la création de colis différenciés pour les couples de bénéficiaires.

#### DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS - DICRIM - D2021/053

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Adopte** le Document d'Information sur les Risques Majeurs tel qu'il est présenté par M.LE CHEVOIR

**Dit** que ce document fera l'objet d'une diffusion auprès des habitants début 2022.

**DON D'UN TERRAIN A LA COMMUNE - PARCELLE 433 D747 « LES PIDOUX »-  
D2021/054**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Accepte** la donation de la parcelle D747 d'une superficie de 463m<sup>2</sup>,  
**Autorise** le maire à signer l'acte de donation et tous les documents s'y rapportant.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE - RAPPORT  
DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES-  
D2021/055**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** le rapport de la CLETC de la communauté d'agglomération Coulommiers pays de brie du 7 septembre 2021.

**PROJET SOCLE NUMERIQUE - ECOLE DE BEAUTHEIL  
CONVENTION DE FINANCEMENT - D2021/056**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** le projet de socle numérique pour l'école de Beauthuil,  
**Autorise** le maire à signer la convention et tous les actes s'y rapportant.

**SYNDICAT DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE (SDESM)  
MODIFICATION DES STATUTS - D2021/057**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** les nouveaux statuts du SDESM,  
**Autorise** Monsieur le président du SDESM à solliciter Monsieur le préfet de Seine-et-Marne afin qu'il soit pris acte, par arrêté inter-préfectoral, des nouveaux statuts du SDESM.

**SYNDICAT DU PARC NATUREL REGIONAL - ADHESION DES COMMUNES DE  
SAINT-MARS-VIEUX-MAISON ET DE BUSSIERES - D2021/058**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** l'adhésion des communes de SAINT-MARS-VIEUX-MAISON et de BUSSIERES au syndicat mixte d'études et de préfiguration (SMEP) du projet de Parc Naturel Régional de la Brie et des Deux Morin.

**Autorise** Monsieur le président du SMEP à solliciter Monsieur le préfet de Seine-et-Marne afin que soient constatées, par arrêté préfectoral, les adhésions précitées.

**ENCAISSEMENT DE CHEQUE - D2021/059**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Autorise** l'encaissement d'un chèque de 269.28€ correspondant à un remboursement suite à un double règlement en 2021.

## DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE AVEC LA POLICE - D2021/060

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** la signature du protocole établissant un dispositif de participation citoyenne sur la commune de Beautheil-Saints,

**Autorise** le maire à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE RAPPORT D'ACTIVITE 2020 - D2021/061

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Prend** connaissance du rapport d'activité 2020 de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE MODIFICATION DES STATUTS - D2021/062

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Emet** un avis favorable aux statuts et à leur annexe.

### QUESTIONS DIVERSES

Ateliers plan-climat : à la demande de l'Etat, la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie a organisé du 28 septembre au 21 octobre 4 ateliers climat ouverts à tous pour réfléchir sur un plan d'action contre le réchauffement climatique.

Commission travaux : M.HUBERT revient sur la dernière réunion de la commission travaux et sur les sujets qui y ont été abordés.

Vœux du maire : ils se tiendront le 27 janvier 2022.

Personnel communal : un agent administratif est toujours en arrêt maladie, Mme Laura DROIT a débuté son contrat le 27 septembre 2021 sur le nouveau poste ouvert lors du dernier conseil municipal.

Rentrée scolaire : Tout s'est bien passé, sans fermeture de classe pour raison sanitaire pour le moment. Le port du masque à l'école ne va plus être obligatoire à compter du 18 octobre.

L'école de Saints va participer comme chaque année à l'opération « nettoignons la nature » aux abords de l'école.

SyAGE : une concertation est en cours durant l'automne 2021 concernant la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Yerres. Les informations sont disponibles sur internet et un fascicule de concertation est disponible en mairie.

Elections : Mme LE FRESNE revient sur la tenue des élections et les emplacements des bureaux de vote. Monsieur le maire explique que le choix des bureaux de vote ne relève pas du conseil municipal mais du préfet, et que compte tenu du nombre d'électeurs, il est obligatoire pour la commune de procéder à une répartition entre les bureaux pour équilibrer au mieux le nombre d'électeurs. Le conseil délibère sur la question.

La séance est levée à 20h25